

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1844.

RAPPORT

Présenté par M. PIRSON, au nom de la section centrale ⁽¹⁾ chargée d'examiner le projet de loi ⁽²⁾ relatif au crédit complémentaire de 4,130,000 francs, nécessaire au Département de la Guerre pour les dépenses restant à faire sur l'exercice 1844.

MESSIEURS,

Dans la séance du 21 juin dernier, peu de jours avant la clôture de la session, la section centrale du Budget de la Guerre vous a fait connaître les motifs qui l'empêchaient de vous présenter son rapport sur le Budget de 1844.

Conformément à la décision que vous avez prise, ce rapport ne pourra vous être soumis qu'après la discussion de la loi de l'organisation de l'armée, et quelque rapidité que l'on apporte à l'examen de cette loi, l'exercice 1844 sera expiré ou sur le point d'expirer lorsqu'on pourra discuter le Budget.

En conséquence, votre section centrale a cru devoir donner son assentiment au projet de loi que vous aviez renvoyé à son examen, et elle a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, son adoption.

Le nouveau crédit de 4,130,000 francs qui vous est demandé, ajouté aux crédits provisoires antérieurement accordés et se montant à 24,000,000 de francs, complète la somme de 28,130,000 francs pour laquelle le Département de la Guerre figure au Budget général des dépenses de l'exercice 1844.

Des économies, résultat de réductions de dépenses sur le chapitre de l'état-

⁽¹⁾ La section centrale est composée de MM. LIEBTS, *président*, MALOU, MANILIUS, RODENBACH, CASTIAU, BRAEANT et PIRSON, *rapporteur*.

⁽²⁾ Projet de loi n° 4.

major général, les masses de pain et de fourrages, les allocations de vivres de campagne et de logement et nourriture, ont permis au Ministre de la Guerre de ne pas dépasser la limite du Budget qu'il avait présenté, sans opérer de diminution sur la solde du soldat, et vous trouverez annexés au présent rapport :

1^o Un tableau indiquant, article par article :

a. Les dépenses qui ont été effectuées sur les quatre crédits que la Législature a alloués jusqu'ici au Département de la Guerre, sur le Budget de 1844; et

b. Les dépenses qui restent à faire au moyen du crédit complémentaire de 4,130,000 francs demandé par le projet de loi soumis en ce moment à la Chambre.

2^o Une note expliquant les diminutions et les augmentations qu'ont dû subir différents articles du Budget de cette année.

Le Rapporteur,

V. PIRSON.

Le Président,

LIEDTS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

EXERCICE 1844.

ÉTAT SOMMAIRE

DES

DÉPENSES LIQUIDÉES ET A LIQUIDER

sur le Budget de la Guerre, pour 1844.



DÉSIGNATION

DES CHAPITRES.	DES SECTIONS.	DES ARTICLES.
CHAPITRE PREMIER. <i>Administration centrale</i>		ART. 1. Traitement du Ministre » 2. Traitements des employés et gens de service » 3. Suppléments de traitement aux officiers » 4. Matériel du Ministère » 5. Dépôt de la Guerre » 6. Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre
	Section 1 ^{re} . — <i>Solde des états-majors.</i>	ART. 1. État-major général » 2. État-major des places » 3. Service de l'intendance militaire » 4. Service de santé » 5. Indemnité de représentation
	Section 2. — <i>Solde et habillement des troupes</i>	ART. 1. Infanterie » 2. Cavalerie » 3. Artillerie » 4. Génie » 5. Gendarmerie
CHAPITRE II. <i>Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps.</i>	Section 3. — <i>Masses des corps, frais divers et indemnités</i>	ART. 1. Masse de pain » 2. Masse de fourrages » 3. Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux » 4. Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie » 5. Masse de casernement des chevaux » 6. Masse de casernement des hommes » 7. Frais de route et de séjour des officiers » 8. Transports généraux et autres » 9. Primes de rengagement » 10. Chauffage et éclairage des corps-de-garde » 11. Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route » 12. Remonte » 13. Frais de bureau et d'administration des corps
CHAPITRE III. <i>École militaire</i>		ART. 1. Traitements et indemnités de l'état-major et des employés du service intérieur » 2. Enseignement (traitements des professeurs) » 3. Solde des élèves » 4. Dépenses d'administration
CHAPITRE IV. <i>Matériel du service de santé et hôpitaux.</i>		ART. 1. Pharmacie centrale » 2. Solde, supplément de solde et pain des militaires malades » 3. Loyer des bâtiments, réparations
CHAPITRE V. <i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>		ART. 1. Matériel de l'artillerie » 2. Matériel du génie
CHAPITRE VI. <i>Traitements divers</i>		ART. 1. Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc. » 2. Traitements des aumôniers » 3. Traitements d'employés temporaires » 4. Pensions de militaires décorés sous l'ancien gouvernement, et secours sur le fonds dit de Waterloo
CHAPITRE VII. <i>Dépenses imprévues.</i>		ART. UNIQUE
		TOTAUX.

DIS ALLOCATIONS	MONTANT portées au Budget.	DÉPENSES		TOTAL.	DEPENSES		Observations
		liquides et à liquider au moyen des 24 millions de francs alloués par la Legis- lature	restant à liquider sur les 4,130,000 francs demandés à la Lé- gislation		EN PLUS	EN MOINS	
	21,000 "	17,901 66	3,098 34	21,000 "	"	"	
	160,000 "	130,593 45	29,606 55	160,000 "	"	"	
	13,000 "	11,081 80	1,918 20	13,000 "	"	"	
	40,000 "	34,098 30	5,901 70	40 000 "	"	"	
	19,000 "	16,196 64	2,803 36	19,000 "	"	"	
	10,000 "	8,324 36	1,475 44	10,000 "	"	"	
	545,000 "	464,590 14	80,409 86	545,000 "	"	30,000 "	
	226,756 50	103,500 62	33,455 88	226,756 50	"	"	
	113,828 "	97,033 70	16,794 50	113,828 "	"	"	
	307,279 70	244,804 15	42,385 55	287,279 70	"	20,000 "	
	25,000 "	21,311 48	3,688 52	25,000 "	"	"	
	9,639,000 "	8,489,639 33	1,469,360 67	9,959,000 "	300,000 "	"	
	3,037,000 "	2,025,868 84	454,131 16	3,078,000 "	41,000 "	"	
	2,025,000 "	2,288,000 "	396,000 "	2,684,000 "	50,000 "	"	
	688,000 "	586,491 80	101 508 20	688,000 "	"	"	
	1,588,000 "	1,353,704 88	234,295 12	1,588,000 "	"	"	
	1,503,200 64	1,364,171 06	44,029 58	1,408,200 64	"	95,000 "	
	2,704,000 "	2,113,245 88	365,754 12	2,479,000 "	"	225,000 "	
	74,000 "	63,081 96	10,918 04	74,000 "	"	"	
	70,000 "	59,672 14	10,327 86	70,000 "	"	"	
	80,000 "	68,196 72	11,803 28	80,000 "	"	"	
	620,495 95	528,947 36	91,548 59	620,495 95	"	"	
	100,000 "	85,245 90	14,754 10	100,000 "	"	"	
	60,000 "	31,147 30	8,852 50	60,000 "	"	"	
	4,000 "	3,409 82	590 18	4,000 "	"	"	
	75,000 "	63,934 40	11,065 60	75,000 "	"	"	
	367,000 "	307,278 69	29,721 31	337,000 "	"	30,000 "	
	324,100 "	"	324,100 "	324,100 "	"	"	
	330,000 "	281,311 48	48,688 52	330,000 "	"	"	
	32,825 99	27,982 81	4,843 18	32,825 99	"	"	
	66,732 61	56,886 80	9,845 81	66,732 61	"	"	
	26,120 12	22,266 33	3,853 79	26,120 12	"	"	
	24,321 28	20,752 00	3,568 38	24,321 28	"	"	
	94,000 "	90,131 14	3,868 86	94,000 "	"	"	
	383,400 "	326 852 78	56,567 22	383,400 "	"	"	
	25,000 "	19,606 35	5,393 45	25,000 "	"	"	
	320,000 "	443,278 69	76,721 31	320,000 "	"	"	
	1,139,550 "	1,071,419 66	68,130 34	1,139,550 "	"	"	
	294,014 77	230,635 32	45,379 25	294,014 77	"	"	
	32,300 "	27,704 91	4,595 09	32,300 "	"	"	
	5,850 "	4,986 89	863 11	5,850 "	"	"	
	23,435 23	19,977 36	3,457 67	23,435 23	"	"	
	41,589 21	38,010 48	6,578 73	44,589 21	"	"	
	28,150,000 "	23,997,127 28	4,132,872 72	28,150,000 "	400,000 "	400,000 "	

NOTE EXPLICATIVE

Des réductions et des augmentations opérées dans les dépenses de différents articles du Budget de la Guerre de 1844.

1° RÉDUCTIONS.

CHAPITRE II. SECTION PREMIÈRE. — ARTICLE 1 ^{er} . <i>État-major général.</i>	{ Cet article a pu être réduit de 30,000 francs, parce que l'effectif des officiers-généraux est inférieur au nombre porté au Budget.
CHAPITRE II. SECTION PREMIÈRE. — ARTICLE 4. <i>Service de santé.</i>	{ Cet article a pu être diminué de 20,000 fr., parce que jusqu'ici on n'a pas appliqué l'augmentation de traitement, proposée au Budget de 1844, pour différents grades de ce service.
CHAPITRE II. SECTION 3. — ARTICLE 1 ^{er} . <i>Pain.</i>	{ Il a été possible de diminuer cet article de 95,000 francs, parce que la ration de pain figure au Budget au prix 0.16 centimes, et qu'elle n'a réellement coûté que 0.15 centimes, à cause du bon marché du froment.
CHAPITRE II. SECTION 3. — ARTICLE 2. <i>Fourrages.</i>	{ Cet article a pu subir une réduction de 225,000 francs. 1° Parce que le prix de revient des rations est resté au-dessous du prix qui est porté au Budget, savoir : La ration forte, de 0.03 centimes. » légère, de 0.06 » Et 2° parce que la fourniture des chevaux de remonte, qui, d'après le Budget, devait s'effectuer au commencement du mois de juin dernier, ne se fera que dans le courant du mois de décembre prochain.
CHAPITRE II. SECTION 3. — ARTICLE 2. <i>Vivres de campagne au camp; logement et nourriture en route.</i>	{ Cet article a pu être réduit de 30,000 francs, parce que le prix d'adjudication de la ration de vivres de campagne est resté de 0.05 centimes au-dessous du prix porté au Budget.

2° AUGMENTATIONS.

SOLDES.**CHAPITRE II.****SECTION 2. — ARTICLE 1^{er}.***Infanterie.*

Cet article a dû être augmenté de 300,000 fr., parce que l'on n'a pas appliqué jusqu'ici les différentes diminutions, proposées au Budget, sur la solde du soldat.

Cette somme eût été plus forte, si l'on n'avait fait des économies en augmentant le nombre de congés d'officiers.

CHAPITRE II.**SECTION 2. — ARTICLE 2.***Cavalerie.*

Une augmentation de 41,000 francs a dû être faite à la somme demandée de ce chef pour le même motif que ci-dessus.

CHAPITRE II.**SECTION 2. — ARTICLE 3.***Artillerie.*

Cet article a été majoré de 59,000 francs pour le même motif.